



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 22 JANVIER 2019
N° d'ordre de la délibération : 10
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 10 Janvier 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 22 janvier 2019 à 10 heures
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre
IZARD

Ordres de service suite au changement de comptable assignataire

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs François AUMONIER, Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET et Raoul RASPEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération en date du 3 Juillet 2014, le Comité Syndical a donné délégation au Bureau pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ».

M. le Président de séance informe le Bureau qu'au titre de la réorganisation des services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques, la trésorerie de BALMA a fusionné avec celle de l'UNION au 1^{er} janvier 2019. À compter de cette date, le SDEHG est donc géré par la trésorerie de L'UNION, la comptable assignataire étant Madame Nadine BEQ.

Dans le cadre du changement du comptable assignataire, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer les ordres de service pour tous les marchés du SDEHG actuellement en cours et tout document y afférent.

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer les ordres de service pour tous les marchés du SDEHG actuellement en cours et tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président


Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le